

---

## Réunion du conseil municipal du 8 Mars 2017 à 20 h 45

---

**Présents : 39 :** ARNOUX Jacques – BERNARD Anthony - BISON Rosemary – BOIS Patrick – BOROT André - BOROT Lionel – BOURDON Gérald - BURDIN Grégory – CECILLON Georges – CHEVALLIER Paul – DE SIMONE Olivier - DEBORE Patrick – DUPRE Pascal – ETIEVANT Jean-Luc - FAVRE Clément - FAVRE Laurent – FILLIOL Mickaël - FRAYSSE Hervé – GAGNIERE Pierre - HENRY Patrice - HUART Pierre - HUE Michel – JORCIN Catherine – LEMAIRE Cyril - LEPIGRE Philippe - MARIN Georges - MENARD Jacqueline – MENJOZ Sébastien - METIVIER Jean-Luc – MONGREVILLE Jennifer – PERINO Gérard - POUPARD Laurent – RATEL Joseph - RAVIER Bernard – ROSAZ Sébastien - SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – ZANATTA Rémi - ZAPILLON Christelle –

**Absents excusés non représentés : 7 :** BANTIN Jérémy - BRESSON Alain – DAVID Alain - DUBOIS Nicolas - FILLIOL-CAUVET Sylvie – LAFON Manuel – ZINANT Emmanuelle.

**Absents représentés : 10 :** BOUGON Jean-Louis - BOURGEOIS Yvan - CLARAZ Yvon - CARAYOL Annie – FELISIAK Eric - FINAZ Noémie – HERITIER Corine - LEGRAS Elise - LEHOUX Thérèse - MENJOZ Marc.

**Procurations : 10 :** BOUGON Jean-Louis à POUPARD Laurent – BOURGEOIS Yvan à DEBORE Patrick - CLARAZ Yvon à BOROT André – CARAYOL Annie à ZANATTA Rémi – FELISIAK Eric à GAGNIERE Pierre - FINAZ Noémie à METIVIER Jean-Luc – HERITIER Corine à FAVRE Laurent - LEGRAS Elise à BOURDON Gérald – LEHOUX Thérèse à DUPRE Pascal – MENJOZ Marc à MENJOZ Sébastien.

**Invité :** M. LAUGIER Jean-Philippe - Trésorier

Le Maire ouvre la séance à 20 H 45.

Il propose au Conseil Municipal de :

- Retirer le point sur le recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité car le recensement des besoins en personnel saisonnier n'est pas suffisamment affiné,
- Retirer le point sur l'affectation du résultat car les comptes financiers de Bramans ne sont pas ajustés,
- Ajouter un point supplémentaire concernant la Société Publique locale (SPL), structure qui sera chargée de la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christelle ZAPILLON est désignée secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du compte rendu du 22 février 2017**

Il est approuvé à la majorité (3 abstentions : Patrick DEBORE, Catherine JORCIN, Yvan BOURGEOIS).

### **3/ Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**

Le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur diverses cessions immobilières situées à Bramans (Le Verney) : parcelles A 295 et A 298.

### **4/ Ressources humaines**

#### **4.1 Recrutement du responsable des services techniques municipaux**

Le poste a été proposé à Yann ABELOOS qui a accepté le contrat proposé.

Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée de droit public qui reprend la majorité des clauses du contrat de droit privé qu'il possédait.

Ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le conseil municipal autorise, à la majorité (2 voix contre : Mickaël FILLIOL, Rosemary BISON et 3 abstentions : Anthony BERNARD, Bernard RAVIER et Georges CECILLON), le Maire à signer le contrat à durée indéterminée avec Yann ABELOOS.

#### **4.2 Affectation du responsable des services techniques de la commune à la régie municipale d'eau potable à hauteur de 5 heures hebdomadaires pour y exercer les fonctions de directeur**

Dans le cadre de son contrat à durée indéterminée voté ci-avant, le conseil municipal décide, à la majorité (4 abstentions : Mickaël FILLIOL, Bernard RAVIER, Rosemary BISON, Georges CECILLON), d'affecter à hauteur de 5 heures hebdomadaires le responsable des services techniques municipaux à la régie d'eau potable de Val-Cenis pour y exercer les fonctions de directeur. La régie remboursera annuellement à la commune les charges liées à ce quota d'heures.

*Arrivée de Pierre GAGNIERE à 21h15.*

#### **4.3 Affectation du responsable des services techniques de la commune à la régie municipale d'assainissements à hauteur de 8 heures hebdomadaires pour y exercer les fonctions de directeur**

Comme pour la régie d'eau potable, le responsable des services techniques municipaux est affecté à la régie d'assainissements pour y exercer les fonctions de directeur à hauteur de 8 heures hebdomadaires. La régie remboursera annuellement à la commune les charges liées à ce quota d'heures.

Patrick DEBORE demande si ces frais viendront abonder les charges de personnels qui existaient de manière forfaitaire dans les budgets de l'eau des communes historiques. Le Maire répond que si le directeur des régies peut comptabiliser précisément le nombre d'heures effectuées par les agents municipaux, lorsqu'ils travaillent pour le service de l'eau, les charges pourraient ne plus être forfaitaires mais réelles.

Le conseil municipal décide, à la majorité (4 abstentions : Mickaël FILLIOL, Bernard RAVIER, Rosemary BISON, Georges CECILLON), d'affecter à hauteur de 8 heures hebdomadaires le responsable des services techniques municipaux à la régie d'assainissements de Val-Cenis pour y exercer les fonctions de directeur. La régie remboursera annuellement à la commune les charges liées à ce quota d'heures.

#### **4.4 Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité**

Dans l'attente de la création du comité technique et afin de permettre à deux agents contractuels de poursuivre leurs missions, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le recrutement d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés à l'accroissement temporaire d'activités du fait de la création de la commune nouvelle de Val-Cenis, conformément aux articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces postes concernent un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent et un emploi à temps complet d'agent d'accueil du musée d'archéologie.

#### **4.5 Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité**

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

### **5/ Finances**

#### **5.1 Modification de la liste des budgets**

Suite à de nouveaux échanges avec les services de la Trésorerie, il convient de modifier la liste des budgets votée lors du conseil municipal du 12 janvier 2017. À cette fin, il est nécessaire de supprimer la création de la régie à autonomie financière du VVF ainsi que le budget annexe relatif à l'irrigation. Ces comptes doivent être inclus dans le budget principal sous forme de services.

Patrick DEBORE demande la raison de la suppression du budget VVF et indique qu'il serait souhaitable de suivre le budget irrigation pour une meilleure lisibilité.

Le Trésorier, M. LAUGIER précise que c'est sa Direction qui en a décidé ainsi. Il indique également que, bien que la commune historique de Bramans ait voté la clôture du budget annexe de la caisse des écoles, la réglementation impose que ce dernier perdure encore pendant trois ans, sans qu'il n'y ait de mouvements financiers.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste des budgets présentée.

#### **5.2 Vote des comptes administratifs**

Le Maire indique que le compte administratif de Bramans sera voté au prochain conseil municipal, car des écarts avec le compte de gestion sont constatés.

Selon la législation, le Maire de Val-Cenis doit présenter les comptes administratifs des communes historiques, chaque Maire délégué apportera les précisions sur sa commune.

Les élus ont reçu, par mail, l'ensemble des comptes, sous forme de tableaux. Des exemplaires papiers ont été mis à disposition au début de la séance.

Le Maire présente les comptes administratifs principaux et annexes des communes historiques de Lanslebourg Mont-Cenis, Lanslevillard, Termignon et Sollières-Sardières (communes, lotissements St Martin, Plan des Champs, du Mollaret, des Favières, de l'Endroit, St André, zone d'activités, camping, VVF, domaine skiable, eau).

Les comptes administratifs du service de l'eau, comportant des erreurs matérielles, seront votés lors du prochain conseil municipal.

Concernant la présentation des comptes des sections d'investissement, Patrick DEBORE aurait souhaité qu'une colonne présentant les « reste à réaliser » apparaisse ainsi que le détail des opérations d'investissements de chacun. Il précise que les restes à réaliser permettent de définir la trame du budget 2017. Il n'accepte pas cette présentation. Il précise qu'en termes de communication et de pédagogie, les élus ont besoin de connaître les spécificités des différents budgets à l'heure où ils travaillent ensemble.

Le Maire répond que le compte administratif est l'image des comptes réalisés au 31 décembre de l'année.

M. LAUGIER confirme que les comptes administratifs et les comptes de gestion des 4 communes concordent.

Le Maire quitte la salle pour les votes des différents comptes administratifs.

Le résultat des votes à main levée est le suivant :

Sont approuvés individuellement, à l'unanimité, les comptes administratifs de :

- La commune de Lanslevillard

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	2 029 080.61 €	2 623 068.71 €
Excédent 2015 reporté		630 743.62 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 1 224 731.72 €</i>
<b>Investissement</b>	1 422 567.40 €	584 316.17 €
Excédent 2015 reporté		161 512.84 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 676 738.39 €</i>	

- La commune de Termignon

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 889 417.73 €	2 019 039.41 €
Excédent 2015 reporté		223 486.92 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 353 108.60 €</i>
<b>Investissement</b>	1 654 152.57 €	1 171 765.24 €
Excédent 2015 reporté		1 014 559.94 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 532 172.61 €</i>

- La commune de Sollières-Sardières

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	482 637.48 €	701 395.63 €

Excédent 2015 reporté		0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 218 758.15 €</i>
<b>Investissement</b>	628 899.33 €	496 300.85 €
Excédent 2015 reporté		306 959.01 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 174 360.53 €</i>

SIVOM de Val Cenis

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	1 195 787.99 €	1 173 708.02 €
Excédent 2015 reporté		0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>Déficit 22 079.97 €</i>	
<b>Investissement</b>	513 960.20 €	610 024.41 €
Déficit 2015 reporté	112 715.56 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 16 651.35 €</i>	

- SIVOM du Val d'Ambin

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	513 267.86 €	515 563.98 €
Excédent 2015 reporté		30 415.51 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 32 711.63 €</i>
<b>Investissement</b>	190 228.94 €	195 565.59 €
Excédent 2015 reporté		120 893.68
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 126 230.33 €</i>

- Lotissement St Martin

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 917.99 €	0.40 €
Excédent 2015 reporté		49 293.95 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 47 376.36 €</i>
<b>Investissement</b>	0.00 €	0.00 €
Excédent 2015 reporté		0.00
<i>Résultat d'investissement</i>		

- ZAC du Plan des Champs

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	177 000.49 €	130 723.49 €
Excédent 2015 reporté		149 536.76 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 103 259.76 €</i>
<b>Investissement</b>	64 000.00 €	64 000.00 €
Excédent 2015 reporté		0.00
<i>Résultat d'investissement</i>		

- Lotissement du Mollaret

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	441 572.01 €	441 572.93 €
Déficit 2015 reporté		0.00 €

<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 0.92 €</i>
<b>Investissement</b>	508 360.80 €	438 467.69 €
Excédent 2015 reporté		41 244.55 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 111 137.66 €</i>	

- Camping de Lanslevillard

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	39 361.93 €	67 249.96 €
Excédent 2015 reporté		0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 27 888.03 €</i>
<b>Investissement</b>	34 758.54 €	47 477.10 €
Déficit 2015 reporté	361 871.16 €	0.00
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 349 152.60 €</i>	

- VVF

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	118 907.64 €	152 250.20 €
Excédent 2015 reporté		0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 33 342.56 €</i>
<b>Investissement</b>	111 440.99 €	110 747.57 €
Déficit 2015 reporté	30 167.27 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 30 860.69 €</i>	

- Zone des Favières

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	351 411.97 €	262 022.44 €
Déficit 2015 reporté		86 968.96 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>Déficit 2 420.57 €</i>	
<b>Investissement</b>	241 409.35 €	343 701.01 €
Déficit 2015 reporté	113 461.46 €	0.00
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 11 169.80 €</i>	

- Lotissement l'Endroit

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	316 708.14 €	316 708.18 €
Excédent 2015 reporté	0.00 €	0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 0.04 €</i>
<b>Investissement</b>	162 168.14 €	314 103.60 €
Déficit 2015 reporté	159 563.12 €	0.00
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 7 627.66 €</i>	

- SPL Parrachée Vanoise

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	0.00 €	7 673.26 €
Excédent 2015 reporté	0.00 €	0.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 7 673.26 €</i>
<b>Investissement</b>	0.00 €	0.00 €

Déficit 2015 reporté	0.00 €	0.00
<i>Résultat d'investissement</i>		

- Lotissement St André

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	103 229.13 €	103 229.13 €
Excédent 2015 reporté	0.00 €	0.30 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 0.30 €</i>
<b>Investissement</b>	120 831.13 €	95 279.13 €
Excédent 2015 reporté		70 320.21 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 44 768.21 €</i>

- Zone d'activités Termignon

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	291 033.89 €	368 027.89 €
Excédent 2015 reporté		129 867.49 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 206 861.49 €</i>
<b>Investissement</b>	517 233.89 €	238 837.37 €
Excédent 2015 reporté		187493.23 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 90 903.29 €</i>	

- Domaine skiable

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	3 348 087.09 €	3 470 557.70 €
Excédent 2015 reporté		133 576.91 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 256 047.52 €</i>
<b>Investissement</b>	2 201 895.27 €	2 085 089.65 €
Excédent 2015 reporté		14 010.32 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 102 795.30 €</i>	

Est approuvé à la majorité (1 voix contre : Yvan BOURGEOIS, 1 abstention : Patrick DEBORE) le compte administratif de :

- La commune de Lanslebourg Mont-Cenis

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	2 116 180.15 €	3 052 319.47 €
Excédent 2015 reporté		397 822.72 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 1 333 962.04 €</i>
<b>Investissement</b>	2 237 654.42 €	1 862 123.59 €
Excédent 2015 reporté	200 397.72 €	0.00 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 575 928.55 €</i>	

### 5.3 Approbation des comptes de gestion

M. LAUGIER confirme que les comptes de gestion relatifs aux budgets précités correspondent en tous points aux comptes administratifs votés.

#### **5.4 Délibération d'affectation du résultat**

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

#### **5.5 Taxe d'habitation : institution de l'abattement général à la base**

Le protocole de création de la commune nouvelle prévoyait l'uniformisation de l'abattement général à la base pour la taxe d'habitation. Les communes historiques de Bramans, Termignon, Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard bénéficiaient d'un abattement de 15 % ; Sollières-Sardières de 10%. La Direction des impôts souhaite que cette décision soit confirmée par une délibération de la commune de Val-Cenis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'institution d'un abattement général à la base de 15 % sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune de Val-Cenis, conformément à l'article 1411 du code général des impôts.

### **6/ SEM du Mont-Cenis**

#### **6.1 Désignation du représentant supplémentaire de la commune au CA de la SEM**

Suite à la proposition du conseil municipal du 22 février 2017 demandant à porter à 14 le nombre total de sièges du conseil d'administration de la SEM du Mont-Cenis (dont 10 pour les collectivités territoriales), par modification de ses statuts, le Maire demande à l'assemblée de désigner le membre supplémentaire. Il propose que ce membre soit issu de la commune historique de Bramans.

Il demande aux candidats de se déclarer.

Hervé FRAYSSE et Pascal DUPRE se présentent.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

1<sup>er</sup> tour : 49 votants ; 2 bulletins nuls ; 10 bulletins blancs ; 37 exprimés ; majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Hervé FRAYSSE : 18 voix
- Pascal DUPRE : 14 voix
- Pierre VINCENDET : 3 voix (non candidat)
- Thérèse LEHOUX : 2 voix (non candidate).

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il est procédé à un second tour.

Pascal DUPRE retire sa candidature. Se présentent : Hervé FRAYSSE et Joseph RATEL.

2<sup>ème</sup> tour : 49 votants ; 12 bulletins blancs, 37 exprimés

Ont obtenu :

- Hervé FRAYSSE : 12 voix
- Joseph RATEL : 25 voix.
- Joseph RATEL est élu en qualité de membre du conseil d'administration de la SEM du Mont-Cenis.

#### **6.2 Indemnité de fonction du PDG de la SEM : date d'effet**

Paul CHEVALLIER quitte la salle pendant l'examen de ce point.

Le conseil municipal avait décidé, par délibération du 2 février 2017, d'autoriser la SEM du Mont-Cenis à allouer une indemnité de fonction à son Président Directeur Général conformément à l'article L1524-5 du CGCT. Il convient de compléter cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa décision d'autoriser l'attribution d'une indemnité de fonction au PDG de la SEM du Mont-Cenis, avec effet à la date de sa prise de fonction, étant précisé que cette indemnité est à la charge de la SEM.

#### **6.3 Convention de groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre relative au remplacement de la télécabine du Vieux Moulin et au réaménagement du bâtiment entre la commune de Val-Cenis et la SEM du Mont-Cenis**

Dans le cadre du remplacement de la télécabine du Vieux Moulin, il est nécessaire de créer un groupement de commande entre la SEM du Mont-Cenis et la Commune de Val-Cenis pour la maîtrise d'œuvre.

Le programme de travaux est estimé à :

- Bâtiment aval : 3,5 M€ (tranche ferme)
- Parkings, aménagements : 1 M€ (tranche conditionnelle)
- Bâtiment amont : 0,5 M€ (tranche conditionnelle).

La coordination sera assurée par la Commune de Val-Cenis, les frais répartis à parts égales (50% chacun). 2 représentants de la commune et 2 représentants de la SEM siègeront à la commission d'appel d'offres.

Parallèlement, la SEM a lancé un appel d'offres pour la remontée mécanique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la future télécabine du Vieux Moulin, précise que la dépense sera inscrite au budget 2017 et désigne Michel HUE et Gérald BOURDON membres de la commission d'appel d'offre.

### **7/ Société Publique Locale (SPL) de gestion de l'office de tourisme intercommunal**

Par décision du 22 février 2017, le conseil municipal s'est positionné favorablement pour être actionnaire fondateur de la SPL de l'office de tourisme intercommunal aux côtés de la commune de Modane et de la communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise.

Pour devenir actionnaire, une commune doit apporter un équipement à vocation touristique ainsi que le budget de fonctionnement correspondant. Modane propose d'apporter le « Muséobar » et Val-Cenis le « Musée archéologique » de Sollières.

Laurent POUPARD, Vice-président chargé du tourisme à la CCHMV, présente les statuts de cette SPL qui définissent le capital (60 000 € : 56 000 € pour la CCHMV + 2 000 € pour Modane + 2 000 € pour Val-Cenis) et les modalités de fonctionnement de la structure, dont le siège est fixé 6 rue Napoléon à Lanslebourg Mont-Cenis. Le conseil d'administration peut compter jusqu'à 18 membres. A sa création il comportera 10 membres de la CCHMV + 1 membre de Modane + 1 membre de Val-Cenis. D'autres collectivités pourront intégrer la SPL si elles le souhaitent, aux mêmes conditions que Modane et Val-Cenis.

Les statuts présentés ont été approuvés par la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de la SPL Haute-Maurienne Vanoise Tourisme et propose Eric FELISIAK, élu de la commission tourisme de la communauté de communes, pour siéger au conseil d'administration. Ce dernier étant absent, le Maire propose de le rencontrer pour lui demander son accord. Laurent POUPARD précise que d'autres élus de Val-Cenis siègeront au Conseil d'administration de la SPL mais en tant qu'élus communautaires (Jacques ARNOUX, Laurent POUPARD).

*Depuis la réunion, le maire a rencontré Eric FELISIAK qui a accepté de siéger au conseil d'administration.*

Olivier DE SIMONE demande des précisions sur le fonctionnement du futur office de tourisme et la représentation des différentes entités. Celles-ci lui sont apportées par Laurent POUPARD.

### **8/ Informations et questions diverses**

Rémi ZANATTA demande qu'une réunion sur l'organisation des services soit organisée. Paul CHEVALLIER précise qu'une réunion de la commission « Ressources humaines » est prévue le 24 mars 2017.

La séance est levée à 0 H 40.

La secrétaire de séance,  
Christelle ZAPILLON

Le Maire,  
Jacques ARNOUX